

PLU du Bois-d'Oingt : les 13-16^e siècles

photos Marie-France Rochard version du 20 – 2- 2019

Définir les zones à délimiter comme ayant une valeur patrimoniale et nécessitant des règles spéciales.

Reportage photographique - Zone 1 la plus ancienne

- **La zone à l'intérieur des anciens remparts du château (bourg fortifié en 1226)**

Le village du Bois-d'Oingt, qui existait dès le 8^e siècle, a été fortifié avec la construction de tours, d'un fossé avec des douves. Dans le cœur de cette enceinte, des traces de bâtiments du 11^e au 17^e siècle se repèrent encore. Cette zone ancienne débordait peut-être sur « les voûtes », de l'autre côté de la place Bernigal. Si les bâtiments ont subi d'importantes évolutions et dégradations, le dessin des ruelles garde son intérêt et pourrait être mis en valeur. Sur les façades des maisons, fenêtres à meneaux, portes à accolade, consoles à chanvre ; à l'intérieur des maisons, des escaliers à vis en pierres dorées, des cheminées, des niches et sculptures, des puits.

Il faut y ajouter le château de Combefort et celui de Tanay situés à l'extérieur du bourg. Dans le règlement, ajouter aux protections de ces zones les abords qui agissent sur la vision d'ensemble du secteur et sur les paysages.

- **Les portes d'entrée dans l'enceinte fortifiée :** Quatre portes authentiques et une porte ajoutée – sous les remparts, un souterrain ?



- Quelques ruelles



- Détails d'architecture



Consoles à chanvre



Fenêtre à meneaux



Portes à accolade



Sculptures, potence pour hisser au grenier, consoles pour faire sécher le chanvre



Portes à accolade, escalier à vis



- Les façades extérieures du château vues depuis la rue de la République



La pierre du gibet a été déplacée de la place centrale et installée dans l'enceinte.

- L'ancienne demeure du seigneur du Bois-d'Oingt ? Elle fut partiellement démolie à la Révolution.



Traces d'une galerie Renaissance

escalier à vis en pierres



La même maison côté cour, avec un passage public donnant sur la place de la Libération

- **L'ancienne église et ses vitraux du 17^e siècle des 4 évangélistes**

complétés par des vitraux du 21^e siècle, réalisés par des artistes locaux. Il ne reste que la partie construite au 17^e siècle



- **Quelques unes des maisons : 14-18^e siècles**



Maison du 17-18^e siècle construite dans l'enceinte – la médiathèque

- **Hors enceinte. Quelle époque ?**



Patrimoine du Bois-d'Oingt- zone ancienne- Reportage photographique Marie-France Rochard- 2019



- la zone des voûtes de l'autre côté de la place Bernigal.



- Dans les hameaux deux anciens châteaux



Le château de Combefort, à la limite N-O, proche de Saint-Laurent d'Oingt



Le château de Tanay, à la limite avec Légny

- **Actions et recommandations pour le règlement du PLU :**

Pour cette zone les photos présentent un état des lieux en 2019. Mais des améliorations importantes seraient utiles pour redonner du caractère à ce quartier à l'intérieur ou à l'extérieur des anciens remparts. Le règlement devra les prendre en compte. Exemples : enlever ou dissimuler, les appareils privés de climatisation donnant sur la voie publique, enlever les canalisations ou tuyaux apparents (en particulier ceux devenus inutiles) ou les dissimuler. Dissimuler les conduites des réseaux électriques ou téléphoniques. (à préciser par des photos de ces « points noirs » ?)

Respecter les éléments bâtis qui témoignent d'une époque (Portes et fenêtres, portails, murs, petites marches d'escalier...). En cas de bâtiments très modifiés à différentes périodes mais qui présentent un intérêt architectural ou esthétique, laisser visibles des détails les plus anciens. En cas de travaux prévus revenir au cas par cas à la version antérieure. Laisser visibles les encadrements de portes et fenêtres, les bouleries. Préférer la mise en valeur de la pierre dorée et tous les caractères témoignant de la vie ancienne du quartier (puits, escaliers à vis, portes, four à pain ...). Traiter avec autant de soin et selon les mêmes règles, les façades sur ruelles ou sur cour.

Le problème du stockage des grandes poubelles individuelles : ce type de container n'est pas du tout adapté. Ils encombrer les ruelles en permanence (2 par logement). **Il faut inclure dans le règlement et pour toute la commune, l'obligation de rentrer sa poubelle dans son espace privé et remettre à disposition de grands containers collectifs, ou trouver un autre type de ramassage.**